



République Française
Département Indre-et-Loire
Commune de VERNOU SUR BRENNE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 12/10/2026
Et
Publication ou notification du :
12/10/2026

L'an 2026, le 5 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVALLEE Victorien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/09/2026.

Présents : M. DEVALLEE Victorien, Maire, Mmes : DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, DUFRESNE Muriel, FURY Patricia, GUDEFIN Blandine, MERCIER Céline, MONFORT Barbara, RAPICAULT Pauline, MM : BONZON Sébastien, CORBIN Sébastien, FORTE Sylvain, FROGER David, GASNIER Frédéric, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LOISY Jérôme, MAZEREAU Bruno, ROBIN Xavier, SIMONIN Denis

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BONZON Juliette à M. BONZON Sébastien, DOZINEL Claire à M. LANDAIS Romain, MENARD-CAVALIE Stéphanie à M. LEBREC Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme MERCIER Céline

77/2026 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Le Maire expose que dans le cadre de l'exécution de marchés publics de travaux, la commune a été amenée à verser des avances forfaitaires aux entreprises prestataires. Ces avances, imputées par défaut au compte 238 (Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles), doivent être régularisées en section d'investissement au vu de l'avancement des travaux.

Pour procéder à cette régularisation comptable, une décision budgétaire modificative n° 2 s'impose. Il s'agit d'opérations d'ordre budgétaire et patrimonial qui consistent à solder le compte 238 pour virer ces montants aux comptes d'immobilisations en cours correspondants (compte 2313 pour les constructions et compte 2315 pour les installations techniques).

Cette opération, d'un montant global de 87 000,00 €, s'équilibre en dépenses et en recettes au chapitre 041 (Opérations patrimoniales) de la section d'investissement. Elle n'a aucun impact sur l'équilibre global du budget ni sur la trésorerie de la collectivité, mais permet de refléter la réalité patrimoniale des investissements en cours.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

Vu la délibération n°08/2026 du 02/02/2026, portant approbation du budget primitif de l'exercice 2026 ;

Considérant que dans le cadre de marchés publics de travaux (Rue Neuve, Rénovation énergétique du Groupe Scolaire), la commune est amenée à verser des avances forfaitaires aux entreprises prestataires ;

Considérant que ces avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles ont été imputées au compte 238 ; Considérant qu'au vu des pièces justifiant l'exécution des travaux, il convient de procéder à la régularisation de ces avances par des opérations d'ordre budgétaire, en soldant le compte 238 pour les virer aux comptes d'immobilisations en cours correspondants (comptes 2313 et 2315) 2 ;

Considérant que ces écritures d'ordre budgétaires ne peuvent s'appliquer au titre de la fongibilité ;

Considérant qu'il est par conséquent nécessaire de procéder à une décision modificative au chapitre 041 afin de procéder aux écritures d'ordre budgétaire de régularisation comptable présentées ci-dessous :

Code INSEE
37270

VERNOU SUR BRENNE - (COMMUNE) - COMMUNE DE
VERNOU SUR BRENNE

DM n° 2

2026

Décision budgétaire modificative

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits Text	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313 : Constructions (en cours) Rénovation Groupe Scolaire	0.00 €	39 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations Techniques - Voirie rue Neuve	0.00 €	48 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	87 000.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	87 000.00 €	0.00 €	87 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	87 000.00 €	0.00 €	87 000.00 €
Total Général		87 000.00 €		87 000.00 €

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la décision budgétaire modificative n° 2 telle que présentée ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026

Reçu en préfecture le 12/10/2026

Publié le 12/10/2026

ID : 037-213702707-20261005-D77_2026-DE



- DE PROCÉDER aux opérations d'ordre patrimonial correspondantes en rattachant aux investissements concernés les avances versées aux entreprises, pour un montant global de 87 000,00 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/10/2026

Le Secrétaire de Séance
Mme MERCIER Céline



Le Maire
Victorien DEVALLEE